



Visa et domiciliation d'entreprise : le casse-tête ?

Par **Marion la correctrice**, le **09/06/2016** à **15:04**

Bonjour,

Mon mari a une proposition d'embauche à Boston, Massachusetts. Son entreprise lui fournirait un visa de travail (de type H1B, je pense), et à nous - nos trois enfants et moi-même - un visa qui nous permettrait simplement d'être présents sur le sol américain.

Je travaille comme correctrice et rédactrice en libéral et à distance, sous le statut d'entreprise individuelle. Techniquement, je pourrais donc poursuivre mon activité avec mes clients français depuis les Etats-Unis.

Mais je me pose les deux questions suivantes :

- 1. pourrais-je domicilier mon entreprise en France si je ne suis plus résidente française ?**
- 2. pourrais-je travailler sur le sol américain, exclusivement pour mon entreprise française, sans visa de travail ?**

J'ai tenté de trouver des réponses auprès de l'ambassade, de l'Union des Français à l'étranger, de l'Agence France entreprise, de ma comptable, de plusieurs avocats, de mon gestionnaire de patrimoine... mais personne ne semble pouvoir me donner ces informations. L'un d'entre vous aurait-il une piste pour moi ? [smile7] Par avance, un grand merci !